



4 - 7 FÉVRIER
2010
EUREXPO
LYON

**À RETOURNER
pour le
29 décembre 2009
impérativement**

Formulaire à retourner à
AROM
78 route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains

1

Renseignement relatifs à l'opération et aux entreprises prestataires et acteurs de la manifestation qui montent, équiperont et démontent leurs stands

Nature de l'opération : 14ème MONDIAL DES MÉTIERS en Rhône-Alpes.

Lieu de l'opération : EUREXPO à Chassieu (Rhône).

Date prévue de début et de fin de travaux : du lundi 1er février 2010 à 7h au lundi 8 février 2010 à 19h.

ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)

Raison sociale : Association Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers.

Adresse : 78 route de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Tél : 04 72 59 44 66

Fax : 04 72 59 43 55

Email : francis.beal@mondial-metiers.com

Site Internet : www.mondial-metiers.com

Nom du coordonnateur : Francis BEAL - CSPS niveau 1 conception et réalisation.

ENTREPRISE EXTERIEURE (EE)

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Fax : _____

Nom et qualification du responsable sur le site : _____

Effectif sur le site : _____

Noms et références des sous-traitants qui interviennent sur le site :(annexe 1).
Si des travaux de soudage sont prévus, compléter le PERMIS DE FEU :(annexe 2).

DÉSIGNATION DES TRAVAUX À EFFECTUER PAR L'EE (citée précédemment)

Nature des travaux : _____

Lieu d'intervention : Eurexpo - Galerie C, Halls 7-78-9-10.

Préciser (uniquement pour les branches, exposants, partenaires, fournisseurs) :

Hall n° _____ **Date le :** _____ février 2010, **le Matin à :** _____ heure(s)

l'Après-midi : _____ heure(s)

Date prévue du début des travaux : 1er février 7h.

Date prévue de fin de travaux : 8 février 19h.

La liste suivante n'est pas exhaustive. Il ne s'agit pas que d'exemples qui sont tirés de la connaissance de nombreux accidents survenant lors d'interventions d'EE. En particulier, les risques spécifiques à certaines EU (risques d'intoxication, d'explosion, de rayonnements) ne sont pas traités ci-après. Il faut rappeler que la première mesure de prévention consiste à choisir des méthodes, matériels et procédés qui évitent des interférences.

RISQUES D'INTERFERENCES LORS DES DIFFÉRENTES PHASES DE L'OPÉRATION	MESURES DE PRÉVENTION
<i>Nécessitant l'utilisation de matériels qui empiètent sur la circulation au sol : échafaudages, échelles.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Baliser par moyens visibles. • Interdire la circulation dans les zones utilisées par l'EE.
<i>Au dessus d'une zone de travail de l'EU.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter que le personnel d'autres EE soit dans la zone de travail au même moment.
<i>Nécessitant des branchements électriques ou d'autres sources d'énergie, air comprimé par exemple.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une coordination particulière sur ce point entre EU et EE. • Vérifier la compatibilité entre les puissances demandées et les puissances disponibles et la compatibilité des raccordements. • Prévoir l'utilisation de disjoncteurs différentiels correctement calibrés.
<i>Circulation des véhicules de l'EE (camions, grues, chariots élévateurs, nacelles...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des gabarits de hauteur à proximité des câbles électriques, des tuyauteries, ou de tout autre obstacle se trouvant sur le passage. • Respecter le plan de circulation (vitesse, voies à emprunter, zones de stationnements...) • Autorisation de conduite.
<i>Déchargement ou chargement de machines et matériels sur les différents espaces à l'aide de grues hydrauliques auxiliaires ou chariots élévateurs.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Balisage des zones. • Interdire la circulation dans les zones utilisées. • Prévoir les interventions dans une même zone à des plages horaires différentes. • Autorisation de conduite.

Liste des postes relevant de la surveillance médicale particulière :

Organisation des premiers secours : Pompiers sur le site.

N° de téléphone intérieur : 04 72 22 33 32

Combiné téléphonique rouge positionné sur les poteaux des RIA au centre de chaque hall.

Consignes à respecter sur le site de l'opération : Suivant le règlement en vigueur à la date de la manifestation.

Consignes particulières à respecter : Décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié par le décret n° 95-608 du 6 mai 1995.

Modalités d'information des salariés : A la convenance de l'EE.

L'entreprise extérieure est dans l'obligation d'informer le nouvel arrivant (intérimaire...) des modalités du plan de prévention signé par l'entreprise intéressée.

ENTREPRISE UTILISATRICE

Date : du 1er au 8 février 2010

Cachet :



AROM

78 route de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières Cdx
tél : 04 78 75 59 41 96 - fax : 04 72 59 43 55

arom@mondial-metiers.com

www.mondial-metiers.com

ENTREPRISE EXTERIEURE

Date :

Cachet, nom et signature :

PERMIS DE FEU

GÉNÉRALITÉS

DEMANDEUR : _____ **Signature :**
(Chef d'entreprise ou son représentant)

EXECUTANT : _____ **Signature :**
(Responsable de l'intervention)

TRAVAIL A EXECUTER

Références de l'ordre de travail : _____

Date de début des travaux : __ / __ / 200 **Durée d'exécution des travaux :** _____

Désignation des travaux : _____

Découpage **Soudure électrique** **Soudure au chalumeau**

Autres travaux (à détailler) : _____

CONDITIONS D'EXÉCUTION

Date : __ / __ / 200

Par qui ? : _____

Délimitation de la zone danger : _____

Retrait des produits inflammables : _____

Protection des éléments combustibles fixes : _____

Mise en place des moyens de lutte appropriés : _____

Risques particuliers :

Précautions à prendre :

ALERTE EN CAS D'INCENDIE OU D'ACCIDENT

N° de téléphone intérieur : 04 72 22 33 32

Combiné téléphonique rouge positionné sur les poteaux des RIA au centre de chaque hall.

Préciser : > le lieu
> la nature du sinistre ou de l'accident

Dans tous les cas : > Ne raccrochez pas le premier
> Prévoyez des personnes pour diriger les secours